



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 4 février 2013 à 19 h 30, à laquelle sont présents MM. les conseillers Pierre Payer (maire suppléant de La Macaza), Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Sont absents lors de la présente séance Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que M. le conseiller Yves Sigouin.

La directrice générale, Mme Julie Godard, la greffière, Mme Lucie Bourque, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, ainsi que MM. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont également présents.

**NOTE :** Conformément à l'article 7 du décret numéro 1072-2005 créant l'Agglomération de Rivière-Rouge, le représentant de la municipalité reconstituée a une voix et l'ensemble des représentants de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant la population de cette dernière par celle de la municipalité reconstituée. Chaque représentant de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant le nombre de voix attribué à la représentation de la municipalité centrale par le nombre de représentants de celle-ci.

Selon le décret de population de décembre 2012 (numéro 1248-2012), la population de Rivière-Rouge est de 4 681 et celle de La Macaza est de 1 080.

Par conséquent, pour l'année 2013, le représentant de la Municipalité de La Macaza a 1,00 voix et chaque représentant de la Ville de Rivière-Rouge a 0,62 voix.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

001/04-02-13-A

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Normand Gravel  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que préparé par la greffière.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

### A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2012 (19 h)
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2012 (19 h 15)

### Période de questions du public

### B Gestion financière

1. Réaffectation de surplus affecté non utilisé - Acquisition d'un ventilateur à pression positive, d'une caméra thermique et d'un canon portatif

### C Gestion administrative

### D Contrats et appels d'offres

### E Avis de motion

### F Adoption des règlements

### G Sécurité publique

### H Transport routier

### I Hygiène du milieu

### J Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire

### K Loisirs et culture

### L Divers

### Période de questions du public

### M Levée ou ajournement de la séance ordinaire

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

002/04-02-13-A

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2012

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Normand Gravel  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 3 décembre 2012 soit et est adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

003/04-02-13-A

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2012 (19 H)**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2012 à 19 h dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard  
Appuyé par le conseiller Pierre Payer  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 décembre 2012 à 19 h soit et est adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

**ADOPTÉE**

004/04-02-13-A

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2012 (19 H 15)**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2012 à 19 h 15 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Pierre Payer  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 décembre 2012 à 19 h 15 soit et est adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Étant donné qu'il n'y a qu'un seul item à traiter avant la deuxième période de questions du public, il est décidé par l'assentiment de tous les membres du conseil présents de tenir compte de la présente période. Aucune objection n'est manifestée de la part du public.

### **GESTION FINANCIÈRE**

005/04-02-13-A

### **RÉAFFECTATION DE SURPLUS AFFECTÉ NON UTILISÉ - ACQUISITION D'UN VENTILATEUR À PRESSION POSITIVE, D'UNE CAMÉRA THERMIQUE ET D'UN CANON PORTATIF**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 022/05-12-11-A, adoptée lors de la séance du conseil d'agglomération tenue le 5 décembre 2011, portant sur l'appropriation d'un montant maximum de 20 000 \$ à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences d'agglomération pour l'acquisition d'un ventilateur à pression positive, d'une caméra thermique et d'un canon portatif;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 4 843,92 \$ n'a pas été utilisé, puisque les dépenses réelles pour ce projet furent moindre qu'estimées et qu'il y a lieu de réaffecter le solde résiduel au surplus non affecté;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

De transférer du surplus affecté au surplus non affecté de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences d'agglomération, la somme de 4 843,92 \$ affecté lors de l'acquisition d'un ventilateur à pression positive, d'une caméra thermique et d'un canon portatif.

**ADOPTÉE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

006/04-02-13-A

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer  
Appuyé par le conseiller Normand Girouard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée, il est 19 h 35.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse